

## L'ÉGALITÉ

Revue Politique et Littéraire illustrée.

Editeur-proprétaire : WILFRID GASCON,

Saint-Jérôme (Terrebonne) P. Q.

## Prenez note

M. Chs. Desjardins, 206, rue Wolfe, est notre agent-général pour Montréal et la banlieue. Il est autorisé à prendre des abonnements et à en percevoir le prix.

Nos abonnements, dans la ville de Montréal, sont payables mensuellement à notre agent—(10 cents par mois)—ou en bloc par lettre fermée adressée directement à nos bureaux.

Envoi d'un spécimen gratuit sur demande.

## La Sentence

La cour d'Assises, siégeant à Paris, a condamné Emile Zola à un an de prison et à 3,000 francs d'amende pour avoir eu le noble courage de prendre, au nom du droit, de la justice et de l'égalité, la défense du malheureux condamné qui gémit dans une cage de fer sur un îlot de l'océan, celui qu'en France on appelle le traître Dreyfus.

Jusqu'au dernier moment, malgré les clameurs sauvages de la cléricaille de Paris, grossies des cris de révolte d'un certain nombre de bons Français abusés, prévenus contre ceux que, dans leur aveuglement, ils appelaient les insulteurs de l'armée ; malgré l'orgueil stupide des fonctionnaires militaires qui se croient, à cause de leur métier et de leur condition, tellement au-dessus des lois civiles et des droits de la nation, qu'ils tournaient le dos aux avocats de la défense et se renfermaient dans un mutisme méprisant, sous l'œil paternel du président du tribunal ; malgré la partialité abominable du juge présidant les débats, et, disons-le, à cause même de tout cela, notre cœur de fils de

la Révolution, notre cœur de Français attendait du jury de la cour d'assises de Paris un verdict d'acquiescement, donné haut la main, en faveur de l'intrépide, de l'héroïque Zola.

Ah ! ce jury, la foule hurlante qui piétinait au fond de la salle d'audience, celle qui acclamait un Esterhazy, l'ignoble, le vrai, l'unique insulteur de la nation française et de l'armée dont il porte l'uniforme ; qui, par une sanglante ironie, jetait à la Seine, aux cris de "Mort aux juifs !" et de "Vive l'armée !" le malheureux adversaire qui criait "Vive Zola et la justice !" n'a-t-elle pas impressionné plus vivement son esprit que la partialité choquante du tribunal et la plaidoirie si belle, si juste, si enlevante de Me Labori ? Est-ce qu'on ne leur a pas fait comprendre, à ces jurés, que l'acquiescement de Zola signifierait leur arrêt de mort exécuté à la sortie de la cour d'assises ?

Mais Rochefort, l'ancien exilé politique, l'ancien communex, n'a-t-il pas pris la peine de le dire en toutes lettres dans son journal, pendant que Drumont, l'homme du clergé, poussait la populace à un massacre général des juifs français, à une nouvelle édition de la Saint-Barthélemi ?

L'histoire enregistrera cette triple affaire Zola-Dreyfus-Esterhazy comme la grande iniquité du siècle que nous eussions préféré voir se passer partout ailleurs qu'en France. Dès le premier jour du procès qui vient de se terminer, la condamnation de Zola était décidée. C'est le *Courrier des Etats-Unis* qui, le 10 février, publiait cette invraisemblable déclaration, cablée de Paris :

"Paris, 10 février, soir. — L'agitation entre ceux qui désirent que la chose jugée, légale ou non, reste intacte et ceux qui sont d'avis que la loi et la justice soient respectées, même aux dépens de la chose jugée, augmente journellement.

Ceux qui sont de cette seconde opinion forment une faible minorité, dans une étrange et émouvante circonstance ; car, à moins que M. Zola ne puisse prouver qu'il y a eu injustice dans les affaires Dreyfus et Esterhazy, il doit être condamné. La cour ne permettra pas à M. Zola d'essayer de démontrer qu'il y a eu injustice. M. Labori, pour cette raison, soutient la lutte afin d'essayer de convaincre le jury de la